BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 185

02 – AISNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-QUENTIN

Ventes et cessions

332 601 624 RCS Saint-Quentin.
NEON JUDEX.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 225270.00 EUR.
Adresse : Rue de Paris, 02550 Origny-en-Thiérache.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE COMDIGIT Société à responsabilité limitée au capital de 30.000 € Siège social : Rue de Paris 02550 ORIGNY-EN-THIERACHE 852 301 647 RCS SAINT-QUENTIN ET NEON JUDEX Société à responsabilité limitée au capital de 225.270 € Siège social : Rue de Paris 02550 ORIGNY-EN-THIERACHE 332 601 624 RCS SAINT-QUENTIN AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée signé par voie de signature électronique via DocuSign© conformément à l'article 1367 du Code civil en date du 25/09/2026 : La société COMDIGIT, société à responsabilité limitée au capital de 30.000 €, ayant son siège social sis Rue de Paris 02550 ORIGNY-EN-THIERACHE, identifiée sous le n ° 852 301 647 RCS SAINT-QUENTIN, et la société NEON JUDEX, société à responsabilité limitée au capital de 225.270 €, ayant son siège social sis Rue de Paris 02550 ORIGNY EN THIERACHE, identifiée sous le n° 332 601 624 RCS SAINT-QUENTIN, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société COMDIGIT par la société NEON JUDEX. La société COMDIGIT ferait apport à la société NEON JUDEX de la totalité de son actif, soit 125.125 €, à charge de la totalité de son passif, soit 87.411 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 37.714 €. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société LARZINVEST, société par actions simplifiée au capital de 30.000 €, dont le siège social est situé 2 Rue des Govins 02260 LERZY, immatriculée sous le n° 931 657 381 RCS SAINT QUENTIN, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution de parts sociales créées par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société COMDIGIT depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société NEON JUDEX. La société COMDIGIT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 1er novembre 2026. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-QUENTIN au nom des deux sociétés le 25/09/2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis,

pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.

